



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

**AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**Objet de l'occupation : Installation temporaire de stands de vente dans
l'enceinte du parc du Sarrat
20 et 21 juin 2026**

Autorité délivrante :

Ville de Dax

Rue Saint-Pierre

40100 Dax

Préambule :

Suite à l'organisation de deux journées sous le thème de la botanique dans le parc du Sarrat les 20 et 21 juin prochain, la ville de Dax souhaite mettre à disposition des espaces pour que des commerces puissent vendre leurs produits dans l'enceinte du parc lors du déroulement de ces rencontres botaniques. En application des articles L. 2122-1-4 et L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque l'autorisation d'occuper le domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, et lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

Une instruction ministérielle n°INTA1919298J est venue préciser cette notion de courte durée en indiquant que les « *autorités compétentes peuvent considérer que, de manière générale, les autorisations d'une durée égale ou inférieure à quatre mois sont éligibles à la procédure allégée qui permet à ces autorités de ne procéder qu'à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation du domaine public, destinée à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les occupants potentiels des conditions d'utilisation du domaine.* » Le titre remis à l'attributaire sera donc une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable, d'une durée de moins de deux mois (journées du 20 et 21 juin 2026).

Contenu et objet de l'occupation :

La présente publicité porte sur l'attribution d'un titre d'occupation à un exploitant doté de produits ayant un lien direct avec le thème de la journée, à savoir la botanique, sur le domaine public, plus précisément sur les allées du parc du Sarrat. Il est précisé que les commerçants devront être ouverts pendant toute la durée de l'évènement, de 10h00 à 18h00. L'emplacement réservé sera entre 3 et 20m² selon les besoins du commerçant. L'emplacement n'est raccordé à aucun réseau. Le commerçant devra respecter le règlement intérieur du parc du Sarrat. Aucun déchet ne pourra être laissé sur place. Le commerçant devra souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour l'évènement. Le bénéficiaire du titre d'occupation du domaine public devra s'acquitter auprès de la Ville de Dax d'une redevance 5,90€ par mètre linéaire de stand pour toute la durée de l'occupation (en application de la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2025 approuvant les tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2026).

Remise des candidatures :

Les candidatures seront remises sous la forme d'un dossier comprenant :

- une lettre de candidature comportant la présentation du candidat, avec la liste des produits qu'il compte vendre lors de cette journée,
- le numéro SIREN de son entreprise,
- une attestation sur l'honneur certifiant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales,

Les candidatures sont transmises par courriel, à l'adresse suivante : mlascaray@dax.fr La date limite de remise des candidatures est le 1er avril 2026 à 12h00.

La ville de Dax procédera à une analyse des candidatures selon les critères suivants : cohérence entre les produits vendus et la thématique des deux journées, intérêt et diversité des produits.

Dans le cas où un grand nombre de candidatures seraient déposées, les bénéficiaires du titre d'occupation du domaine public communal seront désignés par décision motivée du Maire de Dax, après analyse des dossiers de candidatures.